



Deux contrats entités différentes; ancienneté maintenue

Par **CRAKI**, le **06/01/2010** à **11:06**

Bonjour,

J'ai eu deux contrats de travail dans deux sociétés distinctes ayant la même adresse.

Le premier contrat étant pour une SARL ayant débuté le 01/06/2007 et ayant pris fin le 31/05/2009.

J'ai été basculé sur une seconde entité à partir du 01/06/2009, n'ayant pas le même SIRET et étant une association.

Aujourd'hui sur mes bulletins de salaire il y a donc marqué date d'entrée au 01/06/2009 et ancienneté 01/06/2007.

Les deux structures dépendent de la même convention.

Aujourd'hui je souhaite démissionner. Sur la convention collective, lorsque nous avons une ancienneté supérieur à deux ans le préavis est de deux mois.

Quelle est ma réelle ancienneté?

Le fait qu'elle ait été conservé n'est qu'une faveur entre le cabinet comptable et le gérant qui est le même pour la SARL et l'association.

Merci d'avance.

Ma demande est urgente car annonce de mon départ semaine prochaine.